



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Agir • Mobiliser • Accélérer

16 février 2023

Lancement de la mesure « soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets » dans le cadre du « fonds vert »

Le Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dit « fonds vert » vient prolonger en 2023 le Fonds de l'État précédemment déployé dans le cadre de France Relance pour soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets alimentaires.

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur demande de subvention le plus tôt possible dans l'année. Deux levées de candidatures sont prévues : le 15 mars 2023, puis le 1er mai 2023 afin de sélectionner les premiers lauréats avant l'été 2023.

Une dernière levée des candidatures pourrait avoir lieu à l'été au regard des crédits disponibles et des sélections déjà réalisées. Seuls les projets susceptibles de faire l'objet d'un démarrage (engagement de crédits) en 2023 pourront être retenus.

Les projets ciblés concernent :

- Les collectivités compétentes en matière de prévention et de collecte des déchets ménagers souhaitant **déployer le tri à la source des biodéchets alimentaires des ménages sur leur territoire.**
- Les collectivités et les acteurs économiques ayant un **projet de plateforme de compostage ou d'unité de méthanisation accueillant des déchets alimentaires.**

Ces projets feront l'objet d'un examen coordonné avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, et pourront être réorientés vers les dispositifs les plus adéquats.

Le cadre national de déploiement de cette mesure du fonds vert est disponible sur la plateforme Aide Territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e4fa-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/>

Les dossiers de demande de subventions devront être déposés sur l'outil national en ligne demarches-simplifiees.fr, via la plateforme Aides Territoires.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)